



**Procès-verbal du COSP siégeant en formation élargie aux membres du COPIL
du 14/12/2023 (salle du Conseil)**

Sous la présidence du Directeur de l'EUR Xavier LATOUR

Au titre du COSP :

Etaient présents : M. le Doyen LATOUR, E. MOUIAL, M. LATINA, A. MILLET-DEVALLE, G-C. GIORGINI, A. TRESCASES, M.-O. DIEMER, C. VALLAR, B. THERACHE, A. PERETTI, R. CHABBERT, Y. MSAOUAR, M. MEZAGUER, L. AVIS.

Avaient donné procuration : R. DEMARCHI, J-C MARTIN, Y. STRICKLER, L. ANTONINI-COCHIN, T. MARTEU, Ph. LUPPI, F. GHELFI, J. TRIBOLO-FERRAND, M. OUAKNINE.

Etaient absents non représentés : M. GUERRINI, P. TÜRK, K. DEHARBE, M. TELLER, C. PINA, M. BASSI, J.-, E. DANIEL, A. ORABONA, T. LEVY. VALENSI, L. PINEAU, E. GLATH

Au titre du COPIL :

Etaient présents : M. le Doyen LATOUR, E. MOUIAL, M. LATINA, A. MILLET-DEVALLE,

Avaient donné procuration : G. LERAY, T. MARTEU, F. CROUZATIER-DURAND, G. CERQUEIRA

Etaient absents non représentés : U. MAYRHOFER, Y. RUMPALA, F. BELLONE, R. BOURGET, E. WALLISER, P. TÜRK

Etaient présents en qualité d'invités : H. GOUDINEAU, directeur administratif, M. ORTOLANI, Professeur en Histoire du droit et des institutions E. DUCHEZ, chargée de communication, E. COUET, responsable service financier, S. SAADI, responsable service RH, E. MOULIN, Chargée d'orientation et d'insertion professionnelle, A. LECCIA, responsable service alternance et relations entreprises, A. LÉZÉ, assistante du Doyen.

La séance débute à 9h00.

1) Informations de l'équipe décanale

Prise de parole du Doyen Xavier LATOUR

Le prochain COSP/COPIL se déroulera le mardi 30 janvier à 9h30.

La galette des Rois aura lieu le lundi 15 janvier sur la pause méridienne.

Les cartes de vœux seront prochainement disponibles, afin d'évaluer les besoins. La commande se fait auprès d'Emmanuelle DUCHEZ.

L'entresol de la Villa Passiflores est en cours d'aménagement pour installer la Clinique juridique et l'antenne de la société de législation comparée (SLC). Le nouveau président de la SLC est Maître MOLINIÉ, avocat aux Conseils, et deux collègues niçois intègrent l'équipe, les professeurs BOURGET et CERQUEIRA.

Le service reprographie réalise un certain nombre de tirages, plus important que les besoins réels. Il serait nécessaire d'affiner les besoins en reprographie par rapport au nombre d'étudiants concernés.

Le nombre d'exemplaires de de plaquettes de TD reprographiés est souvent plus élevé que le nombre d'étudiants. La confection est effectivement lancée avant les inscriptions, ce qui n'est pas évident. Une meilleure coordination est nécessaire entre la reprographie, les enseignants et la scolarité.

Point CAMPUS

Prise de parole du Directeur administratif, Hubert GOUDINEAU

Des soucis de réglage des chauffages ont été remontés. Bouygues travaille actuellement dessus. Les panneaux photovoltaïques ne sont pas encore en fonction car nous n'avons pas encore le feu vert d'ENEDIS, mais cela ne serait tarder.

Des casiers seront installés sur le parking couvert des deux roues afin de recharger les batteries des vélos électriques.

Le CERDACFF est en train de s'installer dans ses nouveaux espaces, situées dans les salles 312 et 316. Des travaux de remplacement des sanitaires existants ont commencé au niveau 3 en face de l'amphithéâtre 301. Une opération de désamiantage a eu lieu. Durant les congés de fin d'année, les toilettes actuelles vont être détruites et à compter de mi-janvier les nouveaux sanitaires seront construits. Le chantier devrait s'achever en avril.

La Faculté vient de répondre à un appel à projet de l'Université afin d'obtenir un financement pour rénover l'amphithéâtre 401.

Des chemins de câbles vont être posés à la bibliothèque universitaire pour installer un nouveau wifi ainsi que les systèmes de vidéo protection. La date concernant l'installation du nouveau WIFI n'est pas encore connue.

Point RH

Madame Valéria CAPATTI vient d'arriver au bureau de l'année préparatoire et Licence1.

Un recrutement est en cours au bureau des Masters 1 afin de remplacer Antonia COLIN qui va muter au service des relations internationales. Un agent logistique va aussi être recruté à partir de janvier, financé sur ressources propres du campus. Deux départs à la retraite sont prévus cet été, celui de Thierry BOUIMOUT et celui de Patrick LANGBAIN.

Point RECHERCHE

Prise de parole du Professeur Mathias LATINA, Vice Doyen à la recherche.

Le conseil de la recherche avait décidé de mettre le second contrat SFRI au concours en 2024. La procédure va être lancée à partir de janvier. Un appel à manifestation d'intérêt va être publié afin de susciter des candidatures. Les laboratoires remonteront ensuite leurs sujets et les candidats soutenus avant la tenue de la Commission d'attribution qui se réunira en mai ou en juin.

Par ailleurs, le budget recherche (10.000 euros) va être épuisé. A titre de transparence et afin de consommer le budget, L'EUR a financé, en fin d'année, des projets de laboratoire, non pluridisciplinaire.

Enfin, une participation, à hauteur de 1000 euros, a été dédiée à l'achat de livres pour la bibliothèque. L'année prochaine, le conseil discutera du maintien ou non de la journée LexSociété.

Il reste des crédits du fonds SFRI qui permettent le financement des manifestations de dimension internationale.

Le Doyen et le Directeur administratif ont prochainement rendez-vous à l'IDEX afin de présenter le bilan financier des crédits reçus (fonds utilisés notamment pour le contrat de Marion BLONDEL).

Prise de parole de la professeure Anne MILLET-DEVALLE

Mathias est remercié pour le travail réalisé ces derniers mois qui a apporté une vraie dynamique.

Il serait intéressant d'organiser une réunion des DU en janvier afin de faire un bilan, d'échanger et présenter chacun les projets des laboratoires. Cette démarche permettrait notamment de mieux coordonner les demandes de subventions, les propositions de contrat doctoral ainsi que les réponses ANR.

Point RELATIONS ENTREPRISES

Prise de parole du Doyen

La taxe d'apprentissage est de 24000 euros pour cette année 2023. Elle était de 14 700 euros en 2022. Un courrier de remerciement a été envoyé aux entreprises et elles seront conviées à nos différents évènements.

Par ailleurs, une récente réunion avec le CFA a concerné le reste à charge des contrats d'apprentissage (partie du coût de la formation non prise en charge par l'OPCO de rattachement). Il se trouve que jusqu'à présent, l'Université ne demandait pas ce reste à charge au CFA. Ce dernier représente, pour la Faculté, 175000 euros de recettes brutes. La Faculté a fait remarquer à la fois au CFA et à l'Université que cette situation n'était pas la plus pertinente, notamment au regard de l'augmentation souhaitée des ressources propres. Il a été convenu que Faculté sera un site pilote pour expérimenter une nouvelle façon de travailler avec les entreprises. Le reste à charge sera éventuellement facturé (totalement ou partiellement), mais en accord avec les responsables de formation. Actuellement, les entreprises ont besoin de recruter des apprentis et les candidatures des étudiants à l'apprentissage sont en baisse.

2) Réflexions pédagogiques

Prise de parole de la Professeure Eva MOUIAL, Vice-Doyenne à la pédagogie.

- TD de science politique en L2 et parcours de L3

En Licence 3, la Faculté propose un parcours science politique et un parcours droit. En fin de Licence 2, second semestre, un TD de science politique peut être choisi. Si l'étudiant a suivi le TD de science politique en Licence 2, ce dernier devra aller dans le parcours science politique en Licence 3 et vice versa, si l'étudiant souhaite aller dans la Licence 3 droit il devait suivre des TD de droit pour obtenir les pré requis en fin de Licence 2.

Certains enseignants trouvent que cette logique est un peu rigide et cette situation peut se retourner contre les étudiants, car changer d'avis ne s'avère pas possible.

Une dérogation était cependant possible en écrivant une lettre de motivation auprès du responsable de la Licence, le professeur Marc GUERRINI. Ces recours ne sont pas massifs.

Il est souhaitable que les étudiants aient le droit de se réorienter, mais sans qu'il y ait une instrumentalisation du dispositif et des stratégies de contournement afin d'éviter certaines matières. L'équipe pédagogique tient à informer de cette modification sur la nouvelle maquette de Licence qui entrera en application à la rentrée de septembre 2024. Elle rappelle également que désormais, en Licence 2 au second semestre, les étudiants ont la possibilité de choisir 3 TD, 1 TD fondamentaux de la science politique et 2 TD (droit des obligations, droit pénal général 2 ou droit administratif). Après concertation, les étudiants qui s'intéressent à la matière science politique auront choisi le TD de science politique. Ils auront ensuite obligatoirement un TD de droit public (droit administratif) et un TD de droit privé. C'est pour ce dernier, qu'ils devront faire un choix entre droit pénal et droit des obligations. Ils auront ainsi, quoiqu'il arrive, leurs prérequis et pourront, s'ils le souhaitent, revenir dans le parcours droit. L'article 12 du règlement pédagogique n'aura donc plus lieu d'être, et l'équipe pédagogique propose donc de l'abroger.

- Gestion des étudiants dispensés d'assiduité

Pour faciliter la vie des étudiants dispensés de TD (salariés, aidants, dans le champ du handicap, sportifs ou artistes de haut niveau...), l'équipe pédagogique avait décidé, pour éviter une note sèche à l'examen, un système de contrôle continu. Ainsi, les étudiants devaient obtenir deux notes,

notamment par le biais de devoirs maison rendus volontairement ou bien la participation aux galops d'essais. Mais, il s'avère que depuis la possibilité d'utiliser des logiciels d'IA tels que ChatGPT les devoirs maison n'ont plus la même valeur que par le passé. En outre, certains dispensés viennent quasiment à tous les TD. Cela crée une inégalité entre les étudiants assidus (soumis au ramassage aléatoire et à l'obligation de participer au galop) et les étudiants dispensés.

S'agissant de la possibilité pour un dispensé de venir régulièrement en TD, il convient de rappeler que les étudiants sont dispensés sur l'ensemble des TD. S'ils sont salariés, par exemple, et ne peuvent pas assister à un TD sur les trois, ils ne peuvent avoir une dispense partielle. Cela explique leur présence sur certains TD.

L'équipe pédagogique et les directeurs de mentions proposent tout simplement que les étudiants dispensés aient uniquement pour note, la note d'examen terminal (comme avant). Mais, pour aider les étudiants dispensés qui le souhaitent, une évaluation en TD sera possible en rendant des devoirs ou en participant aux galops. Les chargés de TD mettront une note indicative mais celle-ci ne sera par contre pas prise en compte dans la moyenne, laquelle sera constituée uniquement par la note d'examen terminal. Cette démarche permettra à l'étudiant de s'entraîner et s'évaluer, tout en évitant les possibles instrumentalisation du statut de dispensés.

La communication sera renforcée sur ce point auprès des étudiants et des enseignants.

3) Budget 2024

Hubert GOUDINEAU présente, d'une part le budget de l'EUR, et d'autre part celui du campus.

Il rappelle qu'un budget est un acte de prévision, donc d'estimation, et souligne qu'il a été élaboré fin octobre-début novembre. Or, depuis les choses ont évolué, notamment le montant de la taxe d'apprentissage perçue en 2023 (24K€ contre 2K€ à la fin octobre) et le nombre de contrats d'alternance (120 au lieu de 103 à la fin octobre). Le budget rectificatif qui aura lieu courant 2024 permettra de revoir à la hausse le budget présenté.

Budget de l'EUR :

Recettes : elles sont en diminution de 69K€ du fait d'une part des recettes en baisse de l'alternance (moins de contrats et pas de reste à charge), et d'autre part de la formation continue du fait d'un changement de méthode (seules les recettes perçues au moment de l'élaboration du budget sont prises en compte contrairement à l'an passé où il s'agissait des recettes estimées sur l'année). Certains des DU de l'EUR ne commençant qu'en janvier, des recettes supplémentaires sont attendues. Afin de ne pas trop diminuer le montant global des recettes, un appel de fonds auprès du CFA de 152 700€ sur les reliquats des recettes de l'alternance est intégrée.

Dépenses : le montant des crédits ouverts correspond aux recettes attendues : 394 188€. Certaines lignes budgétaires ont été modifiées par rapport à 2023 pour tenir compte des besoins. Sur la ligne « Pilotage » il est prévu un versement au campus de 40K€ en vue de financer des projets.

La masse salariale est en augmentation du fait du financement d'un contrat de six mois pour le service logistique et du coût des surveillants d'exams.

La ligne budgétaire concernant l'intéressement des responsables de formations en alternance sera revue à la hausse courant 2024 pour tenir compte du nombre plus important de contrat.

Budget du campus :

Recettes : la hausse significative (+ 29,5K€) est due aux recettes de redevances des distributeurs et de prestations de location qui devraient augmenter maintenant que les travaux sont finis.

Dépenses : les dépenses incompressibles sont en forte hausse du fait de l'augmentation du coût de l'énergie : en 2023 la dépense est estimée à 790K€ alors que 168K€ avaient été ouverts au budget initial ! La Direction des affaires financières (DAF) estime à 608K€ la dépense 2024 en tenant compte de la baisse des tarifs et de la rénovation énergétique. Cela paraît très élevé. Le campus effectuera un suivi des consommations. L'enveloppe des dépenses incompressibles est gérée par la DAF qui finance les dépenses à l'euro près.

Les dépenses compressibles fléchées sont également en hausse du fait essentiellement des dépenses de reprographie : renouvellement du copieur couleur (coût annuel de la location-maintenance : 7350€) et forte augmentation du coût du papier.

Ce budget permet l'augmentation des crédits des dépenses compressibles non fléchées de 47 735€ en tenant compte du virement de 40K€ qui sera fait par l'EUR. Cela permettra de financer les projets de travaux de rénovation : amphi 401 (en complément du financement de l'Université attendu), rez-de-chaussée du bâtiment principal, cage d'escalier et hall de la villa Passiflores.

Après un temps d'échanges, le Conseil scientifique et pédagogique, élargi au Comité de pilotage, adopte à l'unanimité la proposition de budget 2024 de l'EUR.

4) Modification de la procédure d'attribution des bourses d'excellence

Prise de parole du Doyen

Il y a deux marges d'amélioration pour gagner en équité.

La première marge est de ne pas autoriser l'obtention de la bourse deux années consécutives.

L'autre point concerne l'éventuel cumul entre la bourse et un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Mais ne pas le permettre aurait pour conséquence d'empêcher un grand nombre d'étudiant en master 2 de candidater aux bourses d'excellence.

Après discussion, il est proposé au Conseil de modifier le règlement d'attribution pour empêcher l'obtention d'une bourse deux années de suite et pour en limiter le montant à 300 euros/mois en cas de cumul avec un contrat d'apprentissage ou professionnalisation.

Le Conseil scientifique et pédagogique, élargi au Comité de pilotage, adopte à l'unanimité les modifications apportées à la procédure d'attribution des bourses d'excellence.

5) Question diverses

- Projet de déplacement à Paris organisé par le BDE :

Le Doyen propose de soutenir le projet à hauteur de 1700 euros (1500 euros l'année dernière).

Le BDE a ajouté un côté européen à ce projet de voyage pour 2024. L'Europa expérience fera partie des nouvelles expositions à visiter.

Le Conseil scientifique et pédagogique, élargi au Comité de pilotage, adopte à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 1700€ au projet de voyage à Paris organisé par le BDE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h45.

Amélie LEZE
Secrétaire de séance



Xavier LATOUR
Directeur de l'EUR, président de séance



